



Location courte durée

Par fred3156

Bonjour,

J aimerais avoir confirmation sur un règlement de copropriété.

Dans le règlement il est indiqué "la transformation des appartements en chambres meublées destinées à être louées à des personnes distinctes est interdite.

Cela signifie bien que la location courte de durée est interdite

Merci d'avance pour vos réponses

cordialement

Par AGeorges

Bonsoir Fred,

Si vous louez votre appartement entier à un seul locataire, en quoi cette clause vous concerne-t-elle ?

A une famille convient tout autant.

Ce qui est interdit est de le couper en morceaux.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Cette clause interdit les colocations avec baux individuels.

Mais elle ne concerne pas la location de l'ensemble du logement que ce soit en courte ou longue durée.

Par fred3156

Merci pour vos réponses elles me seront très utiles

cordialement